



Saint-Denis, le 2 mai 2011

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTE**  
**Séance du 24 mars 2011**

Membres présents :

Mesdames : Anita MASSON, Catherine FRUTEAU, Josette REFUTIN, Marie-Noëlle SIMON  
Mademoiselle Margaux AH-PET

Messieurs : Taha BANGUI, Yves CROISSANT, Jean-François HOARAU, Jean-Baptiste SEUBE ;

Membres représentés :

Monsieur Nicolas MOREAU par Monsieur Yves CROISSANT

Monsieur Jean-Marc RIZZO par Monsieur Jean-François HOARAU

Assistent à la séance :

Monsieur Pascal PUIG, Doyen

Monsieur Mathieu MAISONNEUVE, Vice-Doyen Droit

Madame Martine MARIN, Responsable Administrative

Les Assesseurs :

Mesdames Eléonore CADOU, Cathy POMART-NOMDEDEO

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10 H sous la présidence du Doyen Pascal PUIG.

## **1 – APPROBATION DUPROCES-VERBALDU 18 NOVEMBRE 2010**

– Approuvé à l'unanimité –

## **2 – COMPTE RENDU PAR L'EQUIPE DECANALE**

### **2.1 – LE C.O.M. (CONTRAT, OBJECTIFS, MOYENS)**

**(Rapporteur : Pascal PUIG)**

A terme le C.O.M. représentera 50 % du montant du Budget des Composantes. Tous les projets doivent entrer dans le C.O.M. Le but étant d'avoir une vision complète des actions menées par les Composantes.

Aucun projet hors C.O.M. ne sera financé.

La mise en place du C.O.M. est très laborieuse. Ce projet suscite peu d'intérêt, compte tenu de l'enveloppe finale qui s'élève à 307 000 € pour l'ensemble de l'Université. Mais on espère une augmentation notable pour les trois années à venir ; il faut donc s'inscrire d'ores et déjà dans ce projet. Préalablement au vote par le Conseil de Faculté, une négociation va être menée avec le Président.

### **REUSSIR EN LICENCE**

**(Cathy POMART-NOMDEDEO)**

La demande de financement des "Dispositions Pédagogiques Particulières" est abandonnée. En effet, ce dispositif réglementaire n'a pas prouvé son efficacité. Les heures devront donc être rémunérées sur le quota des heures complémentaires de la Faculté de Droit et d'Economie. .

• **Actions reconduites**

- Allègement des T.D.
- Soutien en Economie.
- Soutien en L.A.P.
- Soutien Economie – A.E.S. – L.A.P.
- Collège de Droit
- Collège d'Economie
- Tuteurs en L.A.P.
- Directeurs des Etudes

• **Nouvelles Actions**

- D.U. en A.E.S – Capacité-A.E.S.
- D.U. en Droit dont le projet a été revu

Le D.U. se déroulerait sur un semestre, le semestre 2 de la L1 et non plus sur trois semestres. Il s'agirait d'un D.U. de la 2<sup>ème</sup> chance et non plus de professionnalisation.

La Faculté n'a pas les moyens de mettre en place un projet plus ambitieux. Pour la Présidence, le D.U. doit s'intégrer dans le CEPESIP, ce qui est conditionné par l'octroi d'un financement.

En réponse à une demande de Margaux AH-PET, le Doyen donne des précisions sur le fonctionnement de ce diplôme.

- **Public visé :**

Les étudiants ayant obtenu une moyenne située entre 7 et 9 à l'issue du semestre 1.

- **Recrutement :**

Sur la base du volontariat et après sélection des candidats.

- **But :**

Aide à la réussite dans le cadre d'un redoublement ou d'une réorientation. Il y aurait la possibilité de valider certaines U.E. pour l'année de redoublement mais pas de validation de la L1.

Ce projet sera intégré dans le "Contrat Objectifs Moyens" mais non mis en place faute de moyens.

**PROFESSIONNALISATION**

Il a été demandé aux Composantes de banaliser quatre demi-journées par semestre pour permettre, en collaboration avec le PROFIL, la mise en place d'actions visant à favoriser l'insertion professionnelle.

Margaux AH-PET

C'est une bonne initiative si celle-ci repose sur le volontariat des étudiants. Depuis deux ans, une telle opportunité était déjà offerte dans le cadre d'une unité d'enseignement libre pour les L3 et M1 mais des problèmes d'organisation ont impliqué l'arrêt du dispositif.

Jean-Baptiste SEUBE

La Faculté de Droit et d'Economie fait de l'insertion professionnelle depuis des années à tous les niveaux. Le but du Vice-président Frédéric MIRANVILLE est d'intégrer dans son programme ce que nous faisons déjà et qui marche. En ce qui concerne les juristes, le dispositif n'est pas pertinent pour les niveaux L

Pascal PUIG

Un bilan de l'ensemble de nos actions va être fait mais on ne peut que regretter que la banalisation des quatre demi-journées soit obligatoire ainsi que la disparition de l'U.E. libre "Connaissance de l'entreprise" mais la Composante n'a pas d'opposition à ce que, dans le cadre des demi-journées banalisées les étudiants soient pris en charge par le PROFIL.

Madame Anita MASSON

Au départ 50 étudiants étaient présents à l'U.E. libre, et seulement 12 à la fin ce qui était vraiment peu par rapport à l'investissement demandé. Il ne s'agissait pas de cours mais d'interventions de professionnels qui présentaient des expériences.

### Doyen

Pour le Vice-président Relations Extérieures et Insertion Professionnelle, ce sont les Composantes qui doivent mettre en place ces actions de professionnalisation et c'est ce qui pose problème. La Faculté de Droit et d'Economie mène déjà des actions, pour exemple : la journée des métiers du Droit initiée par Jean-Baptiste SEUBE et le Collège de Droit. On doit également se poser la question de la pertinence d'intégrer les L1 à ce dispositif d'où ils sont a priori exclus.

### **INSERTION PROFESSIONNELLE DANS LE CADRE DU "C.O.M."**

En l'absence d'Anne-Françoise ZATTARA-GROS, le Doyen fait un point sur les projets. De nombreuses actions son déjà en place.

- **"Guide individualisé des formations professionnalisantes de la Faculté de Droit et d'Economie"**

Il s'agit d'un livret de 16 pages par Master qui viendrait en complément du "livret des compétences" de l'Université de La Réunion.

Madame MASSON s'interroge sur le coût de ces outils qui viennent en doublon. Compte tenu de la cible visée, il serait peut-être plus pertinent d'établir des fiches diffusées par Internet.

- **M2 Droit du Patrimoine**

Ce projet autour du Notariat est inspiré par ce qui se fait à Paris 2.

Il s'agirait de sélectionner 5 étudiants excellents afin de participer à Paris à des tables rondes autour du métier de notaire. C'est un projet intéressant avec des échanges croisés entre les pays européens.

Enveloppe financière demandée : 9 240 €.

### Anita MASSON

Il s'agit d'un projet intéressant et valorisant avec des possibilités d'autres sources de financement.

– Les deux nouveaux projets d'Insertion Professionnelle sont votés à l'unanimité moins une abstention –

## **2. 2. – CHARTE DES ENSEIGNEMENTS**

Martine MARIN et Mathieu MAISONNEUVE ont participé au groupe de travail dont les conclusions –sous forme de charte– ont été validées après amendement par le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire et le Conseil d'Administration.

La charte proposait un contrôle continu à adapter par chaque Composante. Le but de la Faculté de Droit et d'Economie est de passer au contrôle continu et de supprimer la session 2.

Certains représentants étudiants se sont tardivement manifestés en refusant la suppression de la session 2.

Le Président a renvoyé le problème sur les Composantes en leur demandant de trouver une solution en ce qui les concernait.

Une réflexion non encore aboutie a été engagée dans notre Faculté. Le Département d'Economie doit se réunir sur ce sujet.

### **PROJET MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES FILIERE DROIT**

Ce projet est inspiré par l'Université de Toulouse qui considère, sur le modèle du Bac, que l'accès à la session 2 –juin– est ouvert aux étudiants ayant obtenu au mois 8 à la session 1.

- **Organisation**

Session de 3 H pour trois épreuves choisies par l'étudiant dans les matières de préférence fondamentales, non validées à la session 1.

- **Prise en compte**

Si l'étudiant obtient la moyenne, des points de jury sont affectés aux résultats de la session 1.

Les notes de la session 1 ne sont pas modifiées.

La session doit être difficile ; il ne s'agit pas de brader l'examen.

• **Avantages**

- Mise en place d'une session de rattrapage.
- Allègement des charges des administratifs et des enseignants.
- Augmentation des taux de réussite.

Mathieu MAISONNEUVE pense que ce dispositif est très favorable aux étudiants méritants qui ont plus de 8. En-dessous de 8 peu d'étudiants sont reçus à la session 2.

Cathy POMART-NOMDEDEO

Lors des délibérations, il conviendra de porter une attention particulière aux étudiants dont la moyenne approche les 8.

Jean-Baptiste SEUBE

Il est impossible de faire des commentaires d'arrêt en une heure ; il y aura donc forcément un décalage entre le niveau de la session 1 et celui de la session 2 et va se poser également le problème de la disparition de l'oral.

Le Doyen assure qu'il sera extrêmement vigilant sur le niveau des sujets de la session de rattrapage. Si ce type de session 2 est validé, vont se poser des problèmes liés à la mise en place technique et administrative.

Martine MARIN

Des problèmes importants liés à la gestion dans APOGEE sont à prévoir.

Pascal PUIG

Il nous faut faire des propositions et réintroduire la session 2. Mais il est obligatoire de discuter préalablement avec les étudiants et d'obtenir leur accord. Nous ignorons le devenir de la "Charte", la Présidence est dans une impasse politique.

Les économistes présents sont assez réticents pour la mise en place d'une telle deuxième session. Pour Jean-François HOARAU, en réalité l'étudiant ne rattrape rien mais peut bénéficier de points de jury.

Mathieu MAISONNEUVE

Ce système présente des avantages et notamment celui de raccourcir la session 2 et de gagner du temps pour les activités pédagogiques.

Yves CROISSANT

Aucun étudiant élu au C.E.V.U. ne s'est opposé à cette Charte ; on peut donc s'interroger sur la soi-disante "fronde étudiante".

Pascal PUIG

Les étudiants ont dit s'être fait bernés et ne pas avoir compris que la mise en place du Contrôle Continu impliquait la disparition de la session 2.

Mathieu MAISONNEUVE

Lors du groupe de travail, il a été bien indiqué que la session 2 serait supprimée.

Yves CROISSANT

Les délégués d'amphis plus les élus étudiants aux différents Conseil doivent être consultés. Si nous présentons un projet voté par les délégués celui-ci aura plus de poids.

Pascal PUIG

Les économistes doivent se réunir en Département. Les représentants étudiants seront consultés avant que les Modalités de Contrôle des Connaissances ne soient présentées devant le Conseil de Faculté et transmis au Central.

### **3 – MAQUETTE D'ENSEIGNEMENT DU CENTRE REGIONAL DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES AVOCATS (C.R.F.P.A.)**

Une modification de la maquette impliquant une augmentation du nombre d'heures est présentée.

Il est rappelé que le C.R.F.P.A. est autofinancé.

– Modification approuvée à l'unanimité –

## **4 – QUESTIONS DIVERSES**

### **4.1 – STATUT "REPRISES DES ETUDES" POUR LES M2 (Jean-Baptiste SEUBE)**

La mise en place de ce statut génère plusieurs problèmes : tout d'abord les droits sont beaucoup moins élevés que pour la Formation Continue mais également des problèmes par rapport à l'application des Modalités de Contrôle des Connaissances. Ce statut concerne certains étudiants traditionnellement inscrits en Formation Continue. A titre d'exemple, un professionnel installé en libéral qui suit un cursus de Formation Initiale et qui finance personnellement ses droits d'inscription ne doit pas faire l'objet d'une tarification spécifique sauf si des charges identifiées sont proposées en échange. Ces étudiants sont donc considérés en Formation Initiale mais le règlement d'examen prévoit un régime différent pour les étudiants en Formation Continue qui sont dispensés de stage contrairement aux étudiants en Formation Initiale. L'application des Modalités de Contrôle des Connaissances oblige ces étudiants professionnels à faire un stage de deux mois en entreprise et il n'est pas question de ne pas appliquer la réglementation.

Le Directeur du Service Universitaire de la Formation Permanente a été contacté à propos de ce problème.

### **4.2 – GROUPE DE TRAVAIL "CONDITIONS D'ACCES EN M2" (Pascal PUIG)**

Ce groupe de travail avait pour but de définir les conditions de recrutement des étudiants en Master, afin de permettre leur affichage sur le site Internet de l'Université ainsi que dans des brochures.

La Faculté de Droit et d'Economie avait fait une réponse commune en faisant valoir qu'il ne paraissait pas opportun de se contraindre par des critères affichés qui pourraient éventuellement favoriser la multiplication des recours.

Les conclusions du groupe de travail n'ont pas repris nos propositions. Il est obligatoire de publier les différentes conditions d'accès. Une page de critères a été définie.

### **4.3 – GROUPE DE TRAVAIL "VALIDATION DES ACQUIS PERSONNELS ET PROFESSIONNEL" (Yves CROISSANT)**

Le Vice-président C.E.V.U. a indiqué que les délais devaient être obligatoirement respectés et que passer le 31 mai, aucun dossier ne serait accepté.

Pour accéder en M2, 4 ans d'études ou d'expériences professionnelles en plus du Bac sont exigés.

Le but de la mise en place de cette réglementation est de limiter les abus.

Margaux AH-PET demande pourquoi la sélection ne se fait pas à l'entrée du M1 ?

Mathieu MAISONNEUVE

La réglementation n'a pas suivi la mise en œuvre du L.M.D.

L'ordre du jour du Conseil de Faculté étant épuisé, la séance est levée à 12 H 15.

La Secrétaire de Séance,

Le Doyen de la Faculté,

Martine MARIN

Pr Pascal PUIG